



Acte de partage

Par valerie

Bonjour

Mon mari est veuf depuis 2003 et avait acheté une maison avec sa premier épouse. A son décès, il a opté pour l'usufruit. Aujourd'hui, nous voulons vendre cette maison. Il a eu 2 filles de sa précédente union. Il est âgé de 50 ans. Nous voulons savoir quel barème sera utilisé pour calculer l'usufruit, la loi ayant changée au 01.01.2004.

D'avance merci

Valérie